



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2024**

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni le 10 juillet 2024, à vingt heures trente minutes, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

**Présents** : M. Mme Mme Biffard M., Bourdin G., Chalembert G., Corlé V., Corbin T., Germond I., Guillaume M., Gueux M-O., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Sigoigne J., Vail A. Verney G.

**Excusés et ou représentés** : Mme Boucault C. (pouvoir à A. Vail), Goudet O. (pouvoir à Lenaerts P.), Gouault Ph.. (pouvoir à Pecchioli P.), Olivier G., (pouvoir à Corbin Th.), Steigel O., (pouvoir à Biffard M.).

**Absente** : Clarenc C., Leconte V., Marchand A., Menant C., Pistoli D., Sorescu-Hingue G.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 5

-----

**Ordre du jour :**

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Charte du Parc du Perche 2025-2040 et réunion publique,
- Compte-rendu de l'enquête du Parc du Perche sur la Trame Noire,
- Travaux du Te61 sur l'éclairage public en septembre,
- Points travaux et finances,
- Lieux d'implantation des points de collecte avec le SMIRTOM,
- Devis de mise en sécurité avec coupe des peupliers du Parc Nature de Préaux,
- Point sur l'adressage,
- Reversement du bénéfice du débit de boissons du vide-greniers de Colonard-Corubert,
- Modification du RIFSEEP suite à la création d'un poste d'attaché,
- Questions orales.

### **1) Secrétaires de séance**

Madame Agnès VAIL a été désignée comme secrétaire de séance.

Une minute de silence est ensuite observée en hommage à monsieur Patrick Rivière, conseiller municipal de Perche en Nocé, décédé le 25 juin 2024.

### **2) Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du 19 Juin 2024 a été approuvé à 13 voix pour dont 4 pouvoirs.

### **3) Charte du Parc 2025-2040 et réunion publique**

La révision de la charte prévoit l'adhésion de 23 communes supplémentaires, soit au total 114 collectivités avec de grandes orientations pour les 15 années à venir qui devront être validées par les communes en 2025.

Des commissaires enquêteurs seront situés sur différents points du territoire pour recueillir les avis de la population qui s'étend du nord de Tourouvre au Perche jusqu'au Loir-et-Cher, incluant notamment Saint-Fulgent-des-Ormes, Igé, Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, Pouvrai et Le Mage. Des réunions publiques seront proposées.

La publication de cette charte est prévue pour 2026 et sera basée sur trois ambitions :

- 1- Renforcer les écosystèmes du Perche
- 2- La transition écologique
- 3- Bien vivre dans le Perche

Un retour de questionnement est demandé aux conseillers municipaux pour la rentrée après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet.

Par ailleurs, il rappelle que le Parc Naturel a une voix consultative mais n'acte pas les décisions.

M. Pecchioli annonce que le plan de reprise de Mil Perch n'a pas abouti ; le bâtiment de Berd'huis est repris pour faire un lieu de stockage.

Par la suite, il donne la parole à M. Verney afin de faire un point sur le projet de centrale photovoltaïque sur la commune déléguée de Colonard-Corubert. A ce jour, les retours de l'enquête publique n'ont pas été transmis. L'association Perche Avenir Environnement et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) émettent un avis défavorable sur le projet. La demande de permis de construire est toujours en cours d'instruction.

### **4) Compte-rendu de l'enquête du Parc du Perche sur la Trame Noire**

Une étude de l'impact de l'éclairage public d'une collectivité a été demandée pour servir de référence au Parc Naturel Régional du Perche. Trois points importants sur le secteur sont relevés d'où le fort intérêt du changement d'éclairage public : Colonard, Nocé, Berd'huis.

Durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre, un plan d'action sur l'éclairage public sera réalisé afin de diminuer la pollution lumineuse sur la faune et la flore, réduire la consommation d'énergie et le coût annuel.

La 2<sup>ème</sup> quinzaine suivante sera la phase de travaux réalisée par le TE 61.

Il aura fallu trois ans pour réaliser cette étude dont le compte-rendu vient d'être transmis.

## **5) Travaux du TE 61 sur l'éclairage public**

Les travaux sur l'éclairage public du passage aux LED sont prévus pour septembre. Le coût s'élève à 130 000€ avec une prise en charge par le TE 61 qui a sollicité les Fonds Verts, à hauteur de à 80%, soit 102 000€.

## **6) Point sur les travaux et finances 2024**

### **a- FINANCES**

M. Pecchioli présente la situation budgétaire au 30 juin 2024 qui est constante à celle de 2023. Seul l'électricité reste le point sensible et nécessite d'effectuer un bilan semestriel pour éviter les dérives. Des recherches sont en cours pour identifier la source des problèmes de débit sur les compteurs Linky.

### **b- TRAVAUX**

#### **NOCÉ**

##### **Aménagement du bourg**

*La 1<sup>re</sup> phase d'aménagement est terminée sauf les plantations qui seront réalisées à l'automne. Il reste néanmoins les passages pour piéton au croisement et face à la mairie et les dents de requin sur le plateau surélevé face à l'ancienne pharmacie, rue du Général Jouvin. Des bandes podotactiles sur chaque passage piéton sont prévues (déjà existantes ou à concrétiser).*

*Pour la 2<sup>me</sup> phase de travaux, l'appel d'offres sera relancé en septembre en raison des écarts importants sur les retours des chiffrages. De plus, quelques points sont à modifier suite à la réalisation de la 1<sup>re</sup> phase.*

##### **Multisport**

*Le terrassement, l'aménagement et l'installation des jeux et du mobilier sont terminés. Le marquage de la piste d'athlétisme, le terrain de pétanque et le grillage seront réalisés la semaine prochaine.*

*Les plantations, le terrain de tennis et l'aménagement du sol sont prévus à l'automne.*

*Suite à la remarque de M. Bourdin, relatif à l'accès au terrain suite aux pluies survenues ces dernières semaines, une réflexion est menée afin de remédier à cette problématique avec l'éventualité d'un revêtement alvéolé temporaire pour permettre l'engazonnement sans dégradation.*

*Le premier bilan est positif car le lieu a été investi le soir même.*

#### **PRÉAUX**

##### **Retable et Maître Autel de l'église de Préaux**

*Les travaux ont commencé cette semaine. L'échafaudage est monté ; les sculptures, tableaux et pièces déposés pour conservation ou mise en sécurité. La fin des travaux est prévue pour juin 2025.*

##### **Café associatif**

*Début des travaux de l'extension : les fondations sont réalisées.*

##### **Espace jeux**

*La remise en conformité du site est en cours. Les achats nécessaires ont été effectués.*

#### **SAINT-JEAN-DE-LA-FORET (la parole est donnée à M. Guillaume)**

##### **Calvaire de la Paix**

*La maçonnerie, le nettoyage et la réalisation des écritures sont terminés. Les balustres et la peinture de la grille du fond seront réalisées à la fin du mois d'août. Les dégagements ont été nettoyés par les employés communaux.*

##### **Mairie**

*Les peintures intérieures de la mairie seront effectuées courant août.*

M. Pecchioli signale que la commune est toujours dans l'attente du versement de 99 990€ du département pour l'aménagement du bourg de Nocé.

M. Lenaerts évoque un dépassement financier sur la partie SDIS qui sera étudié lors de la prochaine commission travaux.

#### **7) Lieux d'implantation des points de collectes du SMIRTOM**

Le projet est lancé par la CDC Cœur du Perche. L'installation de 27 containers sur la commune est prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 (intervention de M. Verney, président du SMIRTOM qui rappelle les règles communes aux 91 collectivités). Des badges seront distribués aux habitants qui ouvriront les containers de toutes les communes adhérentes au SMIRTOM. Seuls les sacs de 30 litres seront logeables dans les tambours. Concernant les composteurs collectifs, ces derniers sont délivrés gratuitement sous réserve de la demande de la collectivité. Ils seront gérés par le personnel du syndicat. Aucune aide n'est versée par le ministère de l'Environnement pour le financement de ces projets.

Un premier constat du triage sur Mortagne-au-Perche démontre une diminution de 150 tonnes d'ordures ménagères sur 30 jours et un prévisionnel annuel estimé entre 1 000 à 5 500 tonnes de déchets en moins. Le civisme des habitants en termes de tri sélectif et de compostage devrait avoir une incidence sensible sur la taxe d'ordures ménagères. La TGAP arrive à 15€ la tonne sur les incinérateurs. Un marché avec le site de Chartres relatif à la prise en charge du transport vers le site et sans augmentation tarifaire est à venir.

Concernant les lieux d'implantation, deux points restent problématiques : la station d'épuration de Dancé et celui des Alleux Velard. Pour la commune déléguée de Colonard-Corubert, deux points sont prévus à Colonard et un à Corubert, Courthioust n'étant plus desservi.

#### **8) Sécurisation du Parc Nature de Préaux : Coupe de peupliers**

La parole est donnée à M. Lenaerts qui explique la nécessité de sécuriser le Parc Nature du risque de chutes d'une trentaine de peupliers dû à la situation géographique de ces arbres situés dans une zone humide, d'une part, et de leur état d'autre part. Une intervention à l'automne est nécessaire avant le début de l'hiver. Un devis a été demandé à l'entreprise Julien&Legault estimant à 12900€ hors taxes le coût des travaux. Le conseil accorde ce point supplémentaire à l'ordre du jour, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Julien&Legault et décide d'inscrire au budget cette somme par décision modificative avec prélèvement sur la réserve au 6815.

#### **9) Point sur l'adressage**

Depuis le 30 juin 2024, les communes ont l'obligation d'avoir répertorié chaque habitation de la commune par une adresse précise mais 80% d'elles sont en retard sur le planning.

Un travail en concertation avec Orne Métropole est en cours d'élaboration. Une attention particulière est portée aux numéros existants. Des réunions de travail au Conseil Départemental par commune déléguée sont prévues au cours de l'été. La Mairie communiquera après approbation du conseil municipal. Un arrêté sera pris pour les entreprises de la commune afin de leur éviter des surcoûts dû à la modification de leur adresse. De nouveaux panneaux seront à implanter ; ils seront budgétisés sur 2025.

Mme Vail précise que la réflexion est menée en termes de secours avec des points GPS sur chaque habitation, et les chemins privés, de linéaire important, seront nommés en accord avec les propriétaires.

#### **10) Remboursement au comité des fêtes de Colonard-Corubert**

Mme Biffard informe l'assemblée que le comité des fêtes la remercie pour le versement de la subvention annuelle. Concernant la fête communale de Colonard-Corubert qui s'est déroulée le 12 mai 2024, le bénéfice du débit de boissons s'est élevé à 218,00 €.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de reverser cette somme au comité des fêtes de Colonard-Corubert sous forme de subvention (crédits prévus à l'article 65748) celle-ci ayant fait fonctionner la buvette et la licence IV de la commune.

## **11) Modification du RIFSEEP suite à la création d'un poste**

À la suite de la création de poste d'attaché territorial au 01/08/2024 lors de la séance du conseil municipal du 19/06/2024, il est proposé de modifier le RIFSEEP comme suit : création d'une catégorie A4 pour l'attribution de l'IFSE et du CIA, pour le grade d'attaché, et fixation du plafond respectivement à 10 000 € et 3 600 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **12) Questions orales**

Délégué communautaire : vu l'article 273-10 du code électoral, un membre de la liste Partage et Considération doit remplacer M. Rivière. En raison de l'absence des conseillers municipaux de ladite liste à la présente réunion, cette décision fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal le 04/09/2024. Les diverses commissions seront également mises à jour.

Boulangerie de Nocé : la commune est en attente du bilan 2023 pour déterminer le prix de la vitrine, qui pourrait apurer la dette. L'assemblée autorise, à l'unanimité, le maire à signer cette entente à la valeur comptable définie par la Direction Générale des Finances Publiques, décision actée par une délibération.

Pour information, les dates suivantes sont à retenir en complément du planning de 2<sup>ème</sup> semestre 2024 :

- Cérémonie du 14 juillet aura lieu à 9h45 au monument aux Morts de Nocé ;
- Commission Travaux : le 05 septembre 2024
- Commission Finances : le 11 septembre 2024
- Commission Personnel : le 18 septembre 2024

Projet : . Second médecin : une réponse du Centre National de Gestion doit être apportée avant fin août 2024.

. Diverses entreprises émettent le souhait de s'installer à Nocé

. Gendarmerie : le projet définitif a été présenté à la CDC Cœur du Perche en présence du Colonel Benech, la commandante Mouny et du Major Lebouc ; une demande de fonds de concours pour la partie logement est sollicitée à la CDC ; pour rappel, 27 années de présence sont garanties. De plus, M. Pecchioli informe que le permis de construire a été accordé.

. Le nouveau restaurant TANDEM est ouvert du mercredi midi au dimanche midi.

. M. Pecchioli informe le conseil que M. Denis lui a fait part de la reprise du Coccimarket ;

. Pôle Santé : Une réunion est fixée le 15/07/2024 pour la présentation des plans de l'architecte.

Fêtes communales :

- . Nocé : les 20 et 21 juillet 2024
- . Préaux : le 24 août 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Agnès VAIL